

PROJET DE REVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES DROITS POLITIQUES

Rapport de consultation

Ce rapport présente les résultats de la procédure de consultation ainsi que les remarques émises.

1. Mise en consultation et réponses

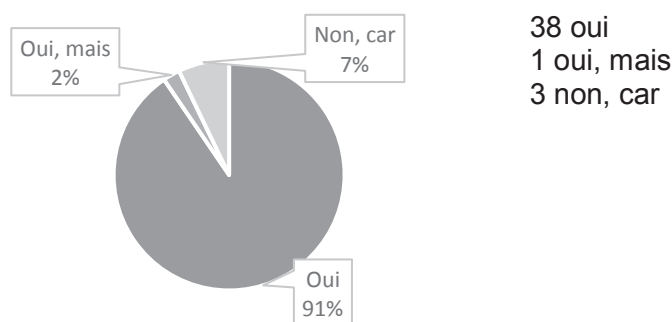
La consultation restreinte adressée aux partis politiques ainsi qu'aux communes jurassiennes a été envoyée le 2 juin 2017 avec un délai de réponse au 31 août 2017. Le dossier comprenait un rapport explicatif, un tableau comparatif commenté et un questionnaire. Les réponses arrivées jusqu'au 15 septembre ont été prises en compte. La Chancellerie d'Etat était chargée de récolter les réponses et les éventuelles remarques. 38 communes sur 57 (66%) et quatre partis (PSJ, PLRJ, PCSI, Verts) sur neuf (44%) ont répondu à la consultation. Le Tribunal cantonal a également pris position sur des points de procédure.

2. Prise de position

Le questionnaire comprenait sept questions auxquelles il était possible de répondre en cochant les cases suivantes : oui ; oui, mais et non, car. Les deux dernières options permettaient de justifier la prise de position.

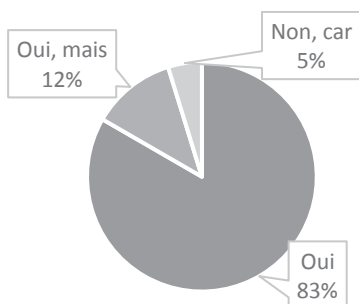
2.1 Questionnaire

1. Acceptez-vous la modification du calendrier des élections cantonales et communales calqué sur celui du Conseil national ?



Le PSJ, le PCSI et les Verts acceptent le nouveau calendrier électoral. Pour le PLRJ, cela ne laisse pas suffisamment de temps pour trouver le personnel politique et réunir les parrainages. 35 communes ont répondu positivement à cette question. La commune de Montfaucon est favorable au nouveau calendrier mais craint qu'il pose problème en raison des vacances d'été. Courchapoix s'y oppose en raison d'une surcharge du bureau électoral. Pour Saint-Brais, le changement est trop conséquent.

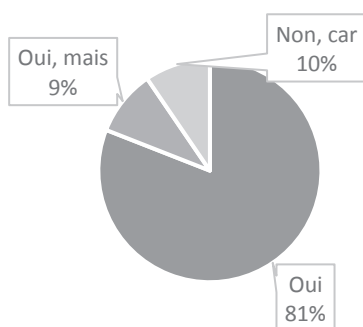
2. Approuvez-vous la remise anticipée du matériel de vote entre la quatrième et la troisième semaine précédant les élections ou les votations cantonales et communales ?



35 oui
5 oui, mais
2 non, car

Le PSJ, les Verts et le PCSI approuvent la remise anticipée du matériel de vote. Le PLRJ s'y oppose car le système actuel convient bien et craint qu'un changement réduise la participation des électeurs. 29 communes approuvent ce changement. Les communes de Courroux et Rossemaison sont favorables mais craignent une augmentation de pertes de matériel et une hausse de duplicatas qui en découlerait. Courgenay craint une baisse de la participation. Pour Damphreux, on devrait s'en tenir à la troisième semaine. La commune des Breuleux s'y oppose car cela ne laisse pas suffisamment de temps pour trouver des candidats.

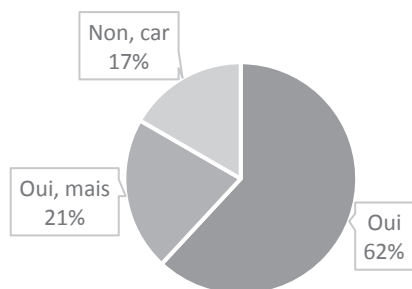
3. Approuvez-vous le nouveau délai de dépôt des candidatures aux élections prévu à la fin du mois d'août, soit huit semaines avant l'élection ?



34 oui
4 oui, mais
4 non, car

Le PSJ, les Verts et le PCSI sont favorables à ce nouveau délai. Le PLRJ trouve trop tôt et renvoie aux justifications données à la question 1. 31 communes approuvent sans remarque. Les quatre communes qui acceptent avec des réserves évoquent la fermeture du bureau communal durant les vacances d'été (Rossemaison), les difficultés de trouver des candidats à cette période (Montfaucon ; Haute-Ajoie ; Les Breuleux) ou préféreraient comme Damphreux maintenir le délai au mois de septembre. La Baroche désapprouve au motif que c'est trop proche de la rentrée.

4. Etes-vous favorable à l'introduction du vote électronique ?



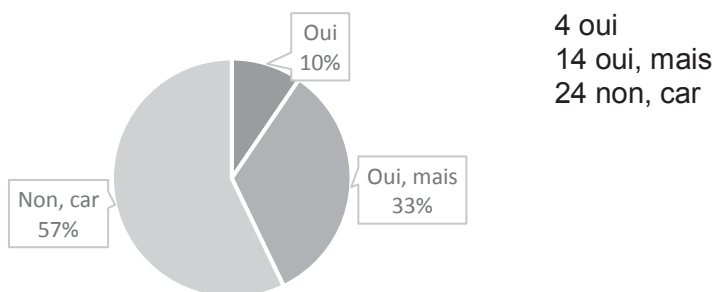
26 oui
9 oui, mais
7 non, car

Les quatre partis qui ont participé à la consultation sont unanimement favorables à l'introduction du vote électronique. 22 communes l'approuvent aussi. Neuf communes l'acceptent avec les réserves suivantes :

- Garantie et sécurité contre le piratage (Courroux, Corban, Haute-Sorne, Bourrignon)
- Crainte des coûts à charge des communes (Courtedoux, Les Enfers, Mettembert)
- Basse-Allaine souhaite que l'introduction soit progressive en commençant par les Suisses de l'étranger. Tous les citoyens ne sont pas équipés pour voter de manière électronique.

Sept communes s'y opposent, en invoquant notamment des raisons de coûts (Courchapoix, Movelier, Le Bémont) ou l'égalité d'accès (Saint-Brais). Pour Beurnevésin, la sécurité n'est pas garantie. Le mode actuel est plus personnalisé et plus responsable d'après Damphreux. Lugnez ne donne pas d'explication.

5. Approuvez-vous la possibilité accordée au Gouvernement de demander une participation financière des communes au vote électronique ?



Ce point suscite une forte opposition puisque seules quatre communes approuvent ce point. Les Verts approuvent une participation financière communale uniquement lors de scrutins communaux. Le PCSI est favorable mais préférerait que l'Etat assume seul la charge de l'outil dont il pilote l'acquisition et l'entretien. Le PLRJ désapprouve car ce système doit permettre au canton d'économiser certains coûts. Il n'est pas favorable à ponctionner les communes. Le PSJ se montre aussi opposé à cette mesure car il n'y a pas d'économie en vue dans les communes ni de retour sur investissement. Les Breuleux, Haute-Ajoie, Develier et Bourrignon ont approuvé la mesure sans réserve.

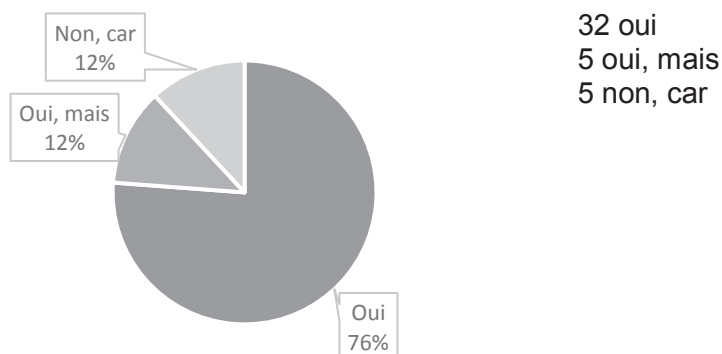
Douze communes approuvent avec des réserves :

- Prise en compte du nombre d'habitants (Grandfontaine)
- L'organisateur du vote paie (Courroux)
- Les coûts à charge des communes ne devront pas dépasser les coûts actuels des frais d'envoi du matériel (Val Terbi, Rossemaison, Les Enfers). Tenir compte de frais déjà supportés par les communes (Corban)
- Le Conseil communal de Delémont souhaite être associé à un groupe de réflexion et qu'une clé de répartition soit élaborée.
- Bure aurait voulu le savoir suffisamment tôt pour l'intégrer dans son budget.
- Saulcy souhaite plafonner à un tiers ou un prorata la participation communale
- Courtedoux aimerait connaître plus précisément les coûts ; Haute-Sorne conditionne son approbation à une baisse des coûts du matériel, notamment sa distribution.

22 communes s'opposent, la plupart sans argumenter. Vendlincourt veut conserver la maîtrise des coûts. Pour la Baroche et Clos du Doubs, c'est une compétence cantonale pour laquelle le canton doit payer. Fahy et Saint-Brais mettent en avant l'absence du budget à cet effet. Montfaucon veut des précisions sur les coûts globaux avant de discuter de leur répartition. Pour Damphreux, le vote électronique sera un gouffre financier. Le Noirmont n'est pas disposé à payer à ce stade. Pour

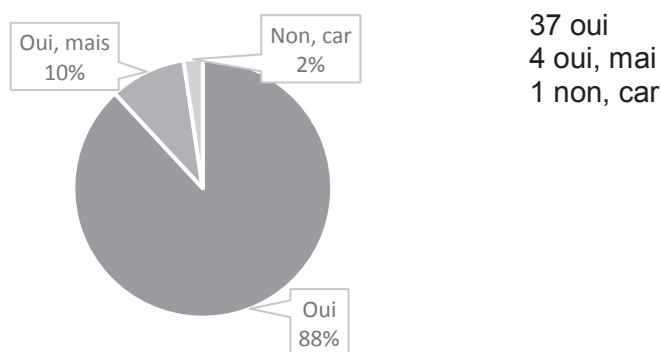
Mettembert et Lugnez, c'est trop onéreux pour les petites communes. Pour Courgenay, seule la Chancellerie gagnera du temps et non les communes.

6. Approuvez-vous l'introduction de nouveaux moyens de contrôle des scrutins, notamment du vote par correspondance ?



Le PSJ, les Verts, le PLRJ et le PCSI ont tous répondu oui à cette question. 28 communes approuvent le renforcement des moyens de contrôle, cinq avec conditions. Courroux souhaiterait que le vote électronique entraîne la suppression du vote par correspondance. Corban ne veut pas alourdir le dépouillement. Saulcy souhaite que cela ne soit pas systématique. Rossemaison veut des assurances formelles quant à l'impossibilité de détourner les avis exprimés. Le Noirmont souhaite préserver l'autonomie du bureau électoral. Fahy et Le Bémont s'opposent, les mesures actuelles sont jugées suffisantes. Pour Damphreux, le bureau électoral est à même de remplir correctement sa tâche. Saint-Brais et Beurnevésin ne motivent pas leur objection.

7. Pour l'élection du Gouvernement et pour les autres élections communales majoritaires, le seuil de cinq pour-cent des suffrages à obtenir au premier tour pour pouvoir se présenter au second tour est-il adapté ?



Les quatre partis ayant répondu sont favorables à un seuil de cinq pour-cent ainsi que 33 communes. Pour Courtedoux, Le Noirmont et Vendlincourt, ce seuil pourrait être plus élevé (10%). Il est un peu élevé pour une petite commune comme Mettembert. Bien que favorable, Montfaucon craint une restriction des droits des citoyens.

2.2 Autres remarques

La commune du Noirmont aimerait que l'outil de vote électronique soit subordonné à l'acquisition d'un programme de dépouillement validé par la Chancellerie et dont le financement doit encore être discuté. Haute-Sorne propose de renoncer au vote par correspondance lors d'élections tant que le vote électronique n'est pas généralisé.